Communauté de Communes du
Mont des Avaloirs
Communication

Fait à Pré-en-Pail-Saint-Samson, le 13 septembre 2018

# PROJET ATTRACTIVITÉ DE TERRITOIRE

**C'est quoi ?**
Un territoire en quête d'attractivité et un objectif affiché : Augmenter la population à horizon 2030 de 17 000 à 20 000 habitants

## DONNER UNE TRAJECTOIRE AU TERRITOIRE – UNE LOGIQUE DE PROJET

Le territoire doit parvenir à polariser activités et populations.
Le projet de l'étude est d'accompagner le territoire à accroitre sa capacité à attirer de nouvelles populations.
Une proposition d'approche négociée :

- Développer l'attractivité du territoire en mettant en œuvre les actions permettant de pourvoir les emplois non pourvus, faire venir de la main d'œuvre,
- Retenir les jeunes en suscitant l'implantation d'une formation post bac liée aux métiers de l'énergie,
- Faciliter l'implantation de jeunes ménages avec des services, loisirs – accueil des plus jeunes, sports …
- Favoriser les commerces et l'artisanat en centre bourg,
- Rénover l'habitat ancien,
- Définir un projet culturel de territoire
- …

La qualité de vie résulte d'une adéquation entre le cadre de vie et les aspirations de la population.

**Quelles actions publiques doit on mener ? Définir un plan d'actions - Se donner des moyens**

## LE CHOIX D'UNE METHODOLOGIE

La détermination du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, clé de voute du dossier de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration, amène les élus à exposer le projet politique adapté aux besoins et enjeux du territoire intercommunal.

En complémentarité de ce travail de réflexion et d'orientation générale, il est choisi de mener une action spécifique « Attractivité du territoire » dont la cible est pour pourvoir les emplois recherchés développer les projets logements, mobilité, les services à la petite enfance et la culture. (Le sport est étudié au travers du projet DESTRA piloté en partenariat avec l'Etat).

Un soutien méthodologique d'un cabinet d'étude, sous la responsabilité opérationnelle du Président, de la DGS et de la Chargée de communication, (donnent les orientations et valident les propositions) avec l'organisation suivante :

- Une équipe « projet », (techniciens) composée du Responsable Petite Enfance – Enfance - Jeunesse, du responsable Culturel – loisirs, du chargé du Tourisme, du chargé de l'économie, des chargés de l'environnement et de l'habitat - efficacité énergétique, et du chargé de mission PLUi valant SCoT
    - Cette équipe réalise les travaux : enquêtes, recherches, synthèses, présentations… etc, rencontre les partenaires, mesure la satisfaction des habitants, leurs attentes en fonction de leur profil…
- Un portage politique au travers d'un comité de pilotage. Composé des Vice-Présidents concernés par le projet : l'économie, la culture – loisirs - sports, l'habitat – l'urbanisme, les bâtiments, et l'administration générale – Ressources Humaines
    - Ce comité de pilotage précise les objectifs à atteindre et donnent des pistes
- Le bureau, le Conseil de Communauté valident et amendent les propositions au long du projet.

**Le choix fait par le bureau de la CCMA pour mener à bien le projet d'attractivité du territoire est l'intervention d'un cabinet d'études.**

3 étapes d'intervention, avec pour préalable l'organisation de la gouvernance du projet :

- L'aide à l'élaboration du projet
- L'aide à l'élaboration du plan d'actions
- L'aide à la mise en œuvre du plan d'action.

Permettre à la collectivité de se donner une trajectoire, une logique de projet et un plan d'actions dans une démarche multi partenariale et transversale.

Une mobilisation à plusieurs niveaux pour une logique de construction d'un projet et de son plan d'actions :
La gouvernance du projet pilotée par un comité de pilotage composé des élus en charge des thématiques : logements / habitat, Politiques de l'enfance, Politiques économiques et touristiques, Culture / Sport / Loisirs, Environnement / Mobilité, Administration générale. Ce comité de pilotage valide la démarche générale et détermine le plan d'actions à mettre en œuvre.

Une équipe projet, composé des agents techniques, chargés de mission de la collectivité, a à charge, à partir du diagnostic de territoire de compléter les bilans faire ressortir les forces et les faiblesses et cibler les thèmes à proposer. Organiser la consultation auprès de la population (enquêtes, tables rondes) sur les attentes pour développer l'emploi et l'implantation durable des jeunes sur le territoire ; en gardant ceux qui en sont originaires ; en attirant d'autres…

Le cabinet d'études accompagne l'équipe projet, construit la méthodologie, établit les formats (diagnostics, bilans…), construit le cahier des charges de la consultation de la population, prépare avec l'équipe projet les tables rondes, prépare la synthèse c'est-à-dire pour chaque thème construction du plan d'actions précisant responsable, contributeurs, moyens à disposition dont budget, délivrables à produire, délai de livraison, indicateurs, réalisation.